

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL
DISTRICT JUDICIAIRE DE JOLIETTE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul tenue en la salle des délibérations du Conseil sise au 18, boulevard Brassard, Saint-Paul, le mercredi 7 février 2018 à 19 h 30 sous la présidence de Monsieur le maire, Alain Bellemare, et y sont présents formant quorum :

Madame et Messieurs les conseillers : Serge Ménard
Jacinthe Breault
Jean-Albert Lafontaine
Robert Tellier
Dominique Mondor
Mannix Marion

M^e Richard B. Morasse, directeur général et secrétaire-trésorier et M. Pascal Blais, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, sont aussi présents.

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 janvier 2018

**2018-0207-
020**

Sur la proposition de M. Serge Ménard, il est résolu:

Que le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 janvier 2018, tel que soumis et préparé par le directeur général et secrétaire-trésorier, M^e Richard B. Morasse.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Liste des chèques émis et dépôts directs (paiements électroniques) au cours de la période du 1^{er} au 31 janvier 2018

**2018-0207-
021**

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

Que le Conseil municipal accepte le dépôt de la liste des chèques et des paiements électroniques émis au cours de la période du 1^{er} au 31 janvier 2018, soit:

54 chèques émis:	162 535,97 \$
<u>42 paiements électroniques (dépôts directs):</u>	<u>99 993,74</u>
96 paiements	262 529,71 \$

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Liste des comptes à payer et journal des achats (factures 2017)

**2018-0207-
022**

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

Que le Conseil municipal accepte la liste des comptes à payer et journal des achats (factures 2017), tel que soumis, et autorise le paiement desdits comptes, totalisant la somme de 23 256,47 \$.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Liste des comptes à payer et journal des achats au 1^{er} février 2018

2018-0207-023

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

Que le Conseil municipal accepte le journal des achats et liste des comptes à payer au 1^{er} février 2018, tel que soumis, et autorise le paiement desdits comptes, totalisant la somme de 59 411,22 \$ incluant les taxes applicables.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Période de questions

Aucune question

AVIS DE MOTION

Je, Jacinthe Breault, conseillère, donne avis de motion à l'effet que je proposerai lors d'une séance ultérieure de ce conseil, le règlement numéro 568-2018, règlement relatif au code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Saint-Paul et remplaçant le règlement numéro 555-2016.

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 568-2018

Conformément à l'article 445 du Code municipal, l'adoption de tout règlement doit être précédée de la présentation d'un projet de règlement lors d'une séance du conseil. Le projet de règlement #568-2018 est présenté par M^{me} Jacinthe Breault et chaque membre du Conseil municipal en a obtenu copie papier ou électronique.

Procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 31 janvier 2018

Les membres du Conseil prennent bonne note du contenu de ce procès-verbal et traiteront spécifiquement le point ci-après.

Demande de M^{me} Nathalie Boutin, 300, chemin Cyrille-Beaudry, Saint-Paul, auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec concernant l'utilisation à une fin autre que l'agriculture du lot numéro 3 906 316 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 36,3 mètres carrés, afin de permettre une servitude de puisage d'eau

2018-0207-024

Considérant la demande de M^{me} Nathalie Boutin, 300, chemin Cyrille-Beaudry, Saint-Paul, auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec concernant l'utilisation à une fin autre que l'agriculture du lot numéro 3 906 316 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 36,3 mètres carrés;

Considérant que la situation perdure dans le temps depuis de nombreuses années;

Considérant les objectifs de la Loi sur la protection du territoire et des activités du territoire agricole du Québec;

Considérant que cette demande est conforme à la réglementation municipale présentement en vigueur;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Sur la proposition de M^{me} Jacinthe Breault, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal accepte la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et appuie la demande de M^{me} Nathalie Boutin, 300, chemin Cyrille-Beaudry, Saint-Paul, auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec concernant l'utilisation à une fin autre que l'agriculture du lot numéro 3 906 316 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 36,3 mètres carrés;
- 3- Que le Conseil municipal appuie ladite demande pour les motifs exprimés au préambule de la présente résolution;
- 4- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à:
 - M^{me} Nathalie Boutin, 300, chemin Cyrille-Beaudry, Saint-Paul;
 - la Commission de protection du territoire agricole du Québec;
 - UPA Kildare Lanaudière.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport du directeur des travaux publics et des services techniques, portant le numéro TP-01-2018 Re: Résultat de l'ouverture de soumissions "Acquisition d'une camionnette d'une demi-tonne, 4 roues motrices, neuve, 2018"

2018-0207-025

Considérant que la Municipalité procédait à une demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour l'acquisition d'une camionnette d'une demi-tonne, 4 roues motrices, 2018;

Considérant que des soumissions ont été reçues jusqu'à 11 heures le 2 février 2018 et se détaillent comme suit:

Concessionnaires	Modèle	Montant avant taxes	Conformité
Fortier Auto (Montréal) ltée 7000, boulevard Louis-H. Lafontaine Anjou	Ford F-150	36 407,00 \$	Conforme
Joliette Dodge Chrysler ltée 305, rue Curé-Majeau Joliette	Ram 1500	35 699,55 \$	Non conforme
Automobiles Paillé 700, avenue Gilles-Villeneuve Berthierville	Chevrolet Silverado	38 379,91 \$	Conforme

Sur la proposition de M. Serge Ménard, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal retienne la proposition de Fortier Auto (Montréal) ltée, 7000, boulevard Louis-H. Lafontaine, Anjou, plus bas soumissionnaire conforme et ainsi adjuge le contrat d'acquisition d'une camionnette d'une demi-tonne, 4 roues motrices, 2018, modèle Ford F-150, cabine double, de couleur bleue marine ou bleue foncée, auprès de ce concessionnaire, pour une somme de 36 407 \$ plus les taxes applicables;

- 3- Que le Conseil municipal autorise les services administratifs à procéder à l'encaissement de la garantie d'exécution du contrat au montant de 5 000 \$;
- 4- Que M. le maire, Alain Bellemare, ou en son absence, le maire suppléant, et le secrétaire-trésorier et directeur général, M^e Richard B. Morasse, ou en son absence, M. Pascal Blais, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la Municipalité de Saint-Paul;
- 5- Que le Conseil municipal autorise le paiement des dépenses reliées à l'acquisition de la camionnette Ford F-150, 2018 et qu'à cette fin, le Conseil municipal autorise un emprunt au fonds de roulement pour un terme de trente-six (36) mois, payable en trois versements égaux;
- 6- Qu'ainsi, la Municipalité précise qu'elle prévoira les sommes nécessaires au remboursement d'une partie de l'emprunt au fonds de roulement au cours de l'exercice 2019 et qu'il en sera fait de même pour les exercices 2020 et 2021;
- 7- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée;
- 8- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à chacun des soumissionnaires.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport du directeur des travaux publics et des services techniques, portant le numéro TP-02-2018 Re: Résultat de l'ouverture de soumissions "Acquisition de lampadaires - Projets 562-2017 (Berges de l'Île Vessot, phases 2 et 3) et 563-2017 (Bourg Boisé, phase 3)"

2018-0207-026

Considérant que la Municipalité de Saint-Paul compte faire l'acquisition de lampadaires pour le projet 562-2017 (Berges de l'Île Vessot, phases 2 et 3) et pour le projet 563-2017 (Bourg Boisé, phase 3);

Considérant que la Municipalité procédait à une demande de soumissions pour l'acquisition des lampadaires;

Considérant que les propositions reçues se détaillent comme suit:

	<u>Montant avant taxes</u>
Westburne Québec, div. Rexel Canada élect. inc. 1368, rue Raoul-Charette, Joliette	64 044,50 \$
Centre de distribution électrique ltée 1260, rue de Lanaudière Joliette	62 344,36 \$
Lumen, div. de Sonepar inc. 4655, autoroute 440 Ouest, Laval	62 006,88 \$

Sur la proposition de M. Serge Ménard, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

- 2- Que le Conseil municipal retienne la proposition du plus bas soumissionnaire conforme et ainsi adjuge le contrat "Lampadaires - projets 562-2017" (Berges de l'Île Vessot, phases 2 et 3) et #563-2017 (Bourg Boisé, phase 3) à Lumen, div. de Sonepar inc., pour une somme de 62 006,88 \$ plus les taxes applicables, le tout suivant le bordereau de soumission soumis;
- 3- Que M. le maire, Alain Bellemare, ou en son absence, le maire suppléant, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M^e Richard B. Morasse, ou en son absence, le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, M. Pascal Blais, soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la Municipalité de Saint-Paul;
- 4- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée;
- 5- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à chacun des soumissionnaires.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapports de la coordonnatrice de la bibliothèque municipale, portant les numéros BIBLIO-12-2017, BIBLIO-01-2018 et BIBLIO-02-2018 Re: Statistiques des prêts et des dépôts pour les mois d'octobre, novembre et décembre 2017

Les membres du Conseil municipal prennent bonne note du contenu de ces rapports.

Rapport de la technicienne en loisir au Service des loisirs et de la culture, portant le numéro LO-04-2018 Re: Cours de réanimation cardio-respiratoire offert aux citoyens

2018-0207-027

Sur la proposition de M^{me} Jacinthe Breault, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal autorise les dépenses inhérentes à la tenue du cours de réanimation cardiorespiratoire offert gratuitement à la population pauloise le 15 mai 2018;
- 2- Que le Conseil municipal prenne bonne note que des employés municipaux participeront à cette formation;
- 3- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport de la technicienne en loisir au Service des loisirs et de la culture, portant le numéro LO-05-2018 Re: Embauche de personnel - Folies blanches 2018

2018-0207-028

Sur la proposition de M^{me} Jacinthe Breault, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal accepte le contenu du rapport de la technicienne en loisir du Service des loisirs et de la culture, portant le numéro L0-05-2018 et entérine l'embauche, conformément à l'article 5.6 du règlement numéro 546-2014, des animateurs suivants selon le taux horaire minimum:

- . Maude Beaudoin;
- . Jade Lachapelle;
- . Justine Gamache;
- . Émilie Chartier;
- . Marianne Adam;
- . Rachel Brousseau;
- . Angélique Laforest;

- 2- Que copie conforme de la présente résolution soit remise à M^{me} Julie Tétreault, technicienne en loisir au Service des loisirs et de la culture.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport de la directrice du Service des loisirs et de la culture, portant le numéro LO-06-2018 Re: Facturation Soccer mineur Laser 2018 - Première facture

2018-0207-029

Sur la proposition de M^{me} Jacinthe Breault, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal autorise le paiement de la somme de 14 750 \$ à l'Association de soccer Le Laser, représentant les frais d'inscriptions de 74 joueurs de Saint-Paul au soccer pour la saison 2018;
- 2- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport de la directrice du Service des loisirs et de la culture, portant le numéro LO-07-2018 Re: Facturation hockey mineur 2017-2018

2018-0207-030

Sur la proposition de M. Robert Tellier, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal autorise le paiement des frais d'inscription de 65 participants de Saint-Paul à l'Association du hockey mineur de Joliette-Crabtree, pour la saison 2017-2018, totalisant la somme de 58 530 \$, comme suit:
 - ~ Un premier versement de 29 065 \$ effectué le 3 novembre dernier;
 - ~ Un deuxième versement de 29 065 \$ payable au cours du mois de février 2018;
- 2- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport de la technicienne en loisir au Service des loisirs et de la culture, portant le numéro LO-08-2018 Re: Demande au Programme de soutien à l'action bénévole

2018-0207-031

Sur la proposition de M^{me} Jacinthe Breault, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal autorise la transmission d'une demande de subvention dans le cadre du Programme de soutien à l'action bénévole à la députée de Joliette, M^{me} Véronique Hivon;
- 2- Que M. le maire, Alain Bellemare, ou en son absence, le maire suppléant, et le directeur général et secrétaire-trésorier, Me Richard B. Morasse, ou en son absence, le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, M. Pascal Blais, soient autorisés à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente résolution dont le formulaire de demande de subvention;
- 3- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à la députée de Joliette, M^{me} Véronique Hivon.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport du directeur général et secrétaire-trésorier, portant le numéro ADM-02-2018 Re: Adhésion à l'UMQ et au Carrefour du capital humain - Mandat relatif à l'élaboration de la structure salariale des employés municipaux

2018-0207-032

Considérant que la structure salariale en place n'a pas été révisée depuis sa mise en place et que le portrait de la Municipalité a changé au cours des dernières années;

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que la Municipalité devienne membre de l'Union des Municipalités du Québec suivant une cotisation annuelle de 3 096,98 \$ plus taxes;
- 3- Que la Municipalité de Saint-Paul devienne également membre du Carrefour du Capital Humain suivant une cotisation annuelle de 3 188 \$ plus taxes;
- 4- Que le Conseil municipal accepte la proposition du Carrefour du Capital Humain de l'UMQ et lui confie le mandat d'élaborer une nouvelle structure salariale suivant la proposition datée du 24 janvier 2018 et comportant des honoraires professionnels de 7 800 \$ plus les autres frais inhérents et les taxes;
- 4- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.
- 5- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M^{me} Marilyn Arseneau, CHRA, au Carrefour du Capital Humain de l'UMQ.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport du directeur général et secrétaire-trésorier, portant le numéro ADM-03-2018 Re: Signature de quittances

2018-0207-033

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal accepte le contenu des quittances annexées au rapport portant le numéro ADM-03-2018 et en autorise la transmission aux propriétaires concernés;
- 2- Que M. le maire, Alain Bellemare, ou en son absence, le maire suppléant, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M^e Richard B. Morasse, ou en son absence, M. Pascal Blais, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, soient autorisés à signer ladite quittance pour et au nom de la Municipalité de Saint-Paul.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Demande de M^{me} Christine St-Jean - Report d'une semaine de vacances après le 30 avril 2018

Cette demande est reportée à la prochaine séance du Conseil municipal.

Lettre de M^{me} France René, bib. prof., directrice générale du CRSBP du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie inc. Re: Facturation pour l'an 2018 (contribution et frais informatiques)

2018-0207-034

Sur la proposition de M. Serge Ménard, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal prenne bonne note de la valeur de remplacement à neuf des biens culturels déposés par le CRSBP du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie inc. à la Bibliothèque municipale de Saint-Paul et autorise l'augmentation de la couverture d'assurance en conséquence;
- 2- Que le Conseil municipal autorise également le paiement de la somme de 40 741,27 \$ plus les taxes applicables au CRSBP du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie inc., pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, se détaillant comme suit:

	Montant plus taxes	Poste budgétaire
Contribution annuelle de base	32 345,90 \$	02-702-30-513 Quote-part location volume
Contribution spécifique dév.	7 506,69 \$	02-702-30-513 Quote-part location volume
Frais d'accès base de données	125,00 \$	02-702-30-332 Autres (accès base de données)
Frais de soutien Simb@	763,68 \$	02-702-30-454 Formation et ent. informatique

- 3- Que le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à communiquer au courtier d'assurances de la Municipalité la valeur de remplacement à neuf des biens culturels déposés, soit 201 181\$;

- 4- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier adjoint d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée;
- 5- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise aux assureurs de la Municipalité.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Facture de la Ville de Joliette Re: Entente intermunicipale relative à la fourniture de l'eau potable pour l'année 2018

2018-0207-035

Sur la proposition de M. Robert Tellier, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal autorise les paiements mensuels relatifs à l'entente intermunicipale concernant la fourniture de l'eau potable estimée à 103 751,27 \$ pour l'année 2018 à la Ville de Joliette;
- 2- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Gala des Excelsiors 2018, 32^e édition - 7 mai 2018 - Programme de partenariat et de visibilité pour la saison 2017-2018

2018-0207-036

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal accepte de participer un programme de partenariat et de visibilité dans le cadre des Excelsiors pour un montant de 500 \$;
- 2- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée;
- 3- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à la Chambre de Commerce du Grand Joliette.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Renouvellement de l'assurance collective des employés municipaux

2018-0207-037

Considérant que la Municipalité de Saint-Paul offre à son personnel une assurance-collective;

Considérant la recommandation de M. Pierre Piché, conseiller en assurance et rentes collectives chez ASQ Consultant, d'accepter les conditions qui ont été négociées;

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal accepte la recommandation de M. Pierre Piché, conseiller en assurance et rentes collectives de ASQ consultant, et les nouveaux taux d'assurance collective auprès de l'assureur, L'Union-Vie, pour la période débutant le 1^{er} février 2018 se détaillant comme suit:

Garantie	Taux
Assurance vie de base (taux par 1 000 \$)	0,330 \$
Assurance DMA (décès, mortalité, accident) (taux par 1 000 \$)	0,036 \$
Assurance vie - Personnes à charge:	
Taux familial	2,200 \$
Taux couple	1,919 \$
Taux monoparental	0,300 \$
Assurance salaire de courte durée (Taux par 10 \$ de rente hebdomadaire)	0,856 \$
Assurance salaire de longue durée (Taux par 100 \$ de rente mensuelle)	2,769 \$
Assurance médicaments:	
- individuelle	103,56 \$
- couple	310,12 \$
- monoparentale	212,65 \$
- familiale	343,44 \$
Assurance maladie:	
- individuelle	26,29 \$
- couple	78,66 \$
- monoparentale	45,47 \$
- familiale	78,84 \$

- 3- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée;
- 4- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Pierre Piché, conseiller en assurance et rentes collective, ASQ consultant.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Renouvellement de l'adhésion 2018 à la COMBEQ - Adhésion de M. Miguel Rousseau, inspecteur en bâtiments et en environnement

2018-0207-038

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal autorise le paiement de l'adhésion 2018 de M. Miguel Rousseau, inspecteur en bâtiments et en environnement, à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec, totalisant la somme de 375 \$ plus les taxes applicables;
- 2- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Lettre de M^{me} Virginie Landreville, ingénieure, M.Sc.A. Infrastructures de la firme Les Services Exp inc. Re: Décompte progressif n° 2, révision 2 - Les Berges de l'Île Vessot - Phases 2 et 3 - Dossier: PAUM9-00028755

2018-0207-039

Considérant la recommandation de paiement #2 relative aux travaux d'infrastructures des phases 2 et 3 du projet domiciliaire, Les Berges de l'Île Vessot, décrétés par le règlement numéro 562-2017;

Sur la proposition de M. Serge Ménard, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal autorise le paiement de la somme de 651 668,10 \$ plus les taxes applicables à l'entrepreneur Sintra inc. (région Lanaudière-Laurentides);
- 3- Que la somme de 651 668,10 \$ plus les taxes applicables fasse l'objet d'un emprunt temporaire tel que préautorisé par la résolution numéro 2017-1004-328 en vertu du règlement 562-2017;
- 4- Que le Conseil municipal précise que la présente dépense a déjà fait l'objet du certificat de disponibilité de crédit portant le numéro 10042;
- 5- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M^{me} Virginie Landreville, ingénieure, M.Sc,A., infrastructures, de la firme Les Services exp inc.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Projet de développement domiciliaire "Les Berges de l'Île Vessot", phases 2 et 3 - Autorisation pour signature:

- **Entente pour l'utilisation conjointe de bornes de raccordement communes (BRC);**
- **Entente avec la Municipalité pour la mise en place d'une ligne aérienne principale future;**
- **Convention réseaux de distribution avec option souterraine**

2018-0207-040

Sur la proposition de M. Robert Tellier, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal accepte le contenu de l'entente à intervenir entre Hydro-Québec, Bell Canada, Vidéotron s.e.n.c. et la Municipalité concernant l'utilisation conjointe de bornes de raccordement communes dans le cadre du projet de développement domiciliaire "Les Berges de l'Île Vessot, phases 2 et 3";
- 2- Que le Conseil municipal accepte également le contenu de l'entente à intervenir entre Hydro-Québec et la Municipalité concernant la mise en place d'une ligne aérienne principale future en bordure de l'avenue du Littoral;
- 3- Que le Conseil municipal prenne acte du dépôt de la convention de réseaux de distribution avec option souterraine entre Hydro-Québec, Bell Canada, Vidéotron et Les Développements Moroc inc.;
- 4- Que M. le maire, Alain Bellemare, ou en son absence, le maire suppléant, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M^c Richard B. Morasse, ou en son absence, M. Pascal Blais, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, soient autorisés à signer lesdites ententes à intervenir pour et au nom de la Municipalité de Saint-Paul;

- 5- Que copie conforme de la présente résolution accompagne les ententes à être transmises à Hydro-Québec.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Autorisation pour émission d'un constat d'infraction au règlement numéro 509-2011, règlement concernant les animaux – 12, rue du Curé-Dupont: - Article 7 : Chien non tenu ou retenu au moyen d'un dispositif l'empêchant de sortir de ce terrain - Infraction survenue le 18 octobre 2017

2018-0207-041

Sur la proposition de M. Serge Ménard, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal autorise le représentant du Carrefour canin de Lanaudière à signer le constat d'infraction en rapport avec l'article 7 du règlement numéro 509-2011 et ses amendements qui stipule ce qui suit:

Article 7:

Tout animal gardé à l'extérieur de l'unité d'occupation de son propriétaire ou ses dépendances doit être tenu ou retenu au moyen d'un dispositif (attache, laisse, clôture, etc.) l'empêchant de sortir de ce terrain.

- 2- Que le Conseil municipal précise que cette infraction entraîne une amende minimale de 200 \$ conformément à l'article 16 dudit règlement, à l'égard du contrevenant ci-après:

M^{me} Jacinthe Beaupré 12, rue du Curé-Dupont

- 3- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à:
- M^{me} Diana Aubert, personne chargée de l'application de la loi pour Le Carrefour canin de Lanaudière;
 - M^{me} Isabelle Boutin, greffière, Cour municipale commune de Joliette.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Autorisation pour émission d'un constat d'infraction au règlement numéro 509-2011, règlement concernant les animaux - 21, chemin Saint-Jacques - Article 13 a) - Être le gardien d'un chien qui aboie ou hurle et que ces aboiements ou hurlements sont susceptibles de troubler la paix et le repos de toute personne ou être un ennui pour le voisinage - Infraction survenue le 26 octobre 2017

2018-0207-042

Sur la proposition de M. Serge Ménard, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal autorise le représentant du Carrefour canin de Lanaudière à signer le constat d'infraction en rapport avec l'article 13 a) du règlement numéro 509-2011 et ses amendements qui stipule ce qui suit:

Article 13 a):

Être le gardien d'un chien qui aboie ou hurle et que ces aboiements ou hurlements sont susceptibles de troubler la paix et le repos de toute personne, ou être un ennui pour le voisinage

- 2- Que le Conseil municipal précise que cette infraction entraîne une amende minimale de 200 \$ conformément à l'article 16 dudit règlement, à l'égard du contrevenant ci-après:

M. Bernard Ducharme 21, chemin Saint-Jacques

- 3- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à:
- M^{me} Diana Aubert, personne chargée de l'application de la loi pour Le Carrefour canin de Lanaudière;
 - M^{me} Isabelle Boutin, greffière, Cour municipale commune de Joliette.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Autorisation pour émission d'un constat d'infraction au règlement numéro 509-2011, règlement concernant les animaux - 780, boulevard de l'Industrie - Article 13 a) - Être le gardien d'un chien qui aboie ou hurle et que ces aboiements ou hurlements sont susceptibles de troubler la paix et le repos de toute personne ou être un ennui pour le voisinage - Infraction survenue le 28 novembre 2017

2018-0207-043

Sur la proposition de M. Serge Ménard, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal autorise le représentant du Carrefour canin de Lanaudière à signer le constat d'infraction en rapport avec l'article 13 a) du règlement numéro 509-2011 et ses amendements qui stipule ce qui suit:

Article 13 a):

Être le gardien d'un chien qui aboie ou hurle et que ces aboiements ou hurlements sont susceptibles de troubler la paix et le repos de toute personne, ou être un ennui pour le voisinage;

- 2- Que le Conseil municipal précise que cette infraction entraîne une amende minimale de 200 \$ conformément à l'article 16 dudit règlement, à l'égard du contrevenant ci-après:

M^{me} Manon Garceau 780, boulevard de l'Industrie

- 3- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à:
- M^{me} Diana Aubert, personne chargée de l'application de la loi pour Le Carrefour canin de Lanaudière;
 - M^{me} Isabelle Boutin, greffière, Cour municipale commune de Joliette.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Période de questions

M. Serge Desrosiers:

M. Desrosiers demeurant au 21, chemin Guilbault, Saint-Paul, demande des informations sur la réglementation sur le stationnement dans les rues.

M. le maire, Alain Bellemare, informe M. Desrosiers que la réglementation municipale interdit le stationnement de minuit à 7 heures le matin pour faciliter le déneigement.

M. Serge Desrosiers:

M. Desrosiers demande ce que signifie l'avis de motion donné avant l'adoption d'un règlement.

M. Desrosiers est informé de la nécessité légale de l'avis de motion et de l'utilité de cet avis qui annonce l'adoption éventuelle d'un règlement.

Fin de la séance ordinaire du 7 février 2018 à 20 heures.

(Signé)

Alain Bellemare

Richard B. Morasse

M. Alain Bellemare
Maire

M^c Richard B. Morasse
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Alain Bellemare, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

(Signé)

Alain Bellemare

M. Alain Bellemare
Maire

ANNEXE au procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2018.

Certificats de crédits disponibles:

<u>Résolutions</u>	<u>Certificat</u>
2018-0207-025	2018-000156
2018-0207-026	2018-000157
2018-0207-027	2018-000158
2018-0207-029	2018-000159
2018-0207-030	2018-000160
2018-0207-032	2018-000161 2018-000162
2018-0207-034	2018-000163
2018-0207-035	2018-000164
2018-0207-036	2018-000165
2018-0207-037	2018-000166
2018-0207-038	2018-000167

(Signé)

Pascal Blais

M. Pascal Blais
Directeur général adjoint et
secrétaire-trésorier adjoint